



Société Athlétique Koenigshoffen

Gymnase « Brigitte »

40, Bld Victor Hugo

67200 Strasbourg

Téléphone: 03 88 27 22 40

url : <http://sak.powersport.free.fr>

TARIFS
Saison 2016-2017

Club de Sport : Haltéro-musculation

TARIFS ANNUELS

Le tarif ci-dessous englobe la cotisation annuelle et la licence fédérale.
Il entre en vigueur à partir du 1er septembre 2016, début de l'année sportive 2016-2017

MUSCULATION

a homme: 145 €
Cotisation annuelle : 127 Euros
Licence fédérale : 18 Euros

a femme: 81 €
Cotisation annuelle : 63 Euros
Licence fédérale : 18 Euros

HALTEROPHILIE*

a Compétiteur : 95 €
Cotisation annuelle : 60 Euros
Licence fédérale : 35 Euros

a Minime: 78 €
Cotisation annuelle : 60 Euros
Licence fédérale : 18 Euros

La cotisation est valable pour une année à partir du jour d'inscription et est renouvelable à la date anniversaire.

La licence est redevable le 1^{er} septembre de chaque année. Pour une inscription en cours d'année, elle est redevable de suite et renouvelable dès le 1^{er} septembre suivant.

Ouverture de la salle

Horaires hebdomadaires (1)

SOIRS : de 18H00 à 21H30

MATINS : de 9H30 à 11H30

Lundi au Vendredi

**Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,
Samedi et Dimanche**

Accès réservé aux femmes exclusivement (1)

Après-midi – lundi, jeudi et vendredi : de 14h00 à 16h00

Matin – mardi : de 8h30 à 11h00

(1) Sauf jours fériés (gymnase fermé) et fermeture estivale en juillet / août (sur décision de la ville de Strasbourg)

Les jours d'ouverture dépendent de la disponibilité de membres responsables de salle : le planning d'ouverture pourrait être corrigé en cas de déficience de ces derniers.

L'accès de la salle n'est autorisé qu'après dépôt du dossier complet : fiche d'inscription et demande de licence, certificat médical (mention: apte à pratiquer la musculation), 3 photos récentes, paiement total .

* **L'inscription à l'haltérophilie implique des conditions particulières. (information au club)**



Société Athlétique Koenigshoffen

Fondée en 1902

Section Haltérophilie-Musculation

Gymnase « Brigitte »
40, Boulevard Victor Hugo
67200 Strasbourg
Tél: 03 88 27 22 40

url : <http://sak.powersport.free.fr>

DEMANDE D'INSCRIPTION (1) - FICHE D'IDENTITE

NOM.....PRENOM :.....

ADRESSE :.....

CODE POSTAL :VILLE :.....

PROFESSION :..... TEL :.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

NATIONALITE.....

Désire pratiquer :

L'HALTEROPHILIE :

LA MUSCULATION :

L'inscription à cette discipline est un **contrat**

Est déjà membre d'une autre section de la SAK : **oui** :

Pour les jeunes de moins de dix huit ans, seules les demandes d'inscription à l'haltérophilie seront prises en compte et devront être accompagnées d'une autorisation des parents.

Non :

Licence fédérale (photocopie) obligatoirement produite pour bénéficier du tarif spécial dès l'inscription

Montant payé €

Note importante

Par chèque : En espèces :

1. L'accès à la salle de musculation est autorisé seulement à partir du jour où le dossier complet (fiche d'inscription, certificat médical, 3 photos, paiement total) a été déposé.

Assurance complémentaire à la licence payante

2. Il déclare avoir été informé de la possibilité d'**extension d'assurance complémentaire à la licence** payante

Acceptée : refusée :

3. Le nouveau membre certifie **avoir pris connaissance du règlement** qui régit la section, l'approuve et s'engage à le respecter

STRASBOURG, le

(Nom et signature du responsable)

(Signature du nouveau membre précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



Société Athlétique Koenigshoffen

Gymnase « Brigitte »

40, Bld Victor Hugo

67200 Strasbourg

Téléphone: 03 88 27 22 40

url : <http://sak.powersport.free.fr>

REGLEMENT INTERNE : HALTEROPHILIE ET MUSCULATION

Toute personne membre ou qui désire devenir membre de la SAK – section haltérophilie musculation -prend lecture du règlement qui suit et s'engage à le respecter.

INSCRIPTION :

L'adhésion à l'association sportive est validée par le dépôt du dossier complet avec le paiement de la cotisation et de la licence. L'adhésion est annuelle et couvre l'année scolaire qui va de septembre à juin (juillet et août dépendant des impératifs de la Ville de Strasbourg, propriétaire du gymnase). En adhérant à l'association, le membre a pris connaissance que la cotisation n'est ni sécable ni remboursable, quel que soit le motif, quelle que soit la durée de sa présence dans le club (un jour ou un an...).

Pour une inscription au cours de l'année, le membre prend connaissance qu'il devra à nouveau s'acquitter du montant de sa licence le 1er septembre suivant. (La licence est une assurance obligatoire à contracter en début d'année sportive). Le renouvellement de la cotisation, pour rester membre de l'association, doit avoir lieu obligatoirement à la date anniversaire d'inscription. En cas de non-paiement de celle-ci, la perte de qualité de membre entraînera un délai d'attente et la reconstitution entière d'un dossier d'inscription complet (minimum d'attente: attendre l'échéance suivante de septembre).

Pour un membre déjà affilié à une autre section de la SAK, le montant de la cotisation est calculé sur la base suivante : ½ cotisation individuelle masculine (loisir) + montant de la licence fédérale (loisir). Cette modification ne sera appliquée que sur présentation immédiate de la licence.

Le nouveau membre n'aura donc accès aux salles de musculation qu'après avoir remis son dossier d'inscription complet et définitif qui contiendra les pièces suivantes : la fiche d'inscription* et demande de licence, le certificat médical (mention "apte à pratiquer la musculation), les trois photos d'identité récentes, le montant total de la cotisation annuelle.

**La demande d'inscription est confirmée ou infirmée par le comité de section lors de sa réunion mensuelle.*

ACCES :

Tout membre doit se présenter à l'accueil quand il désire utiliser la salle. Tout membre est titulaire d'une carte du club : il s'engage à l'accrocher au panneau prévu à l'accueil chaque fois qu'il accède au gymnase et à la remettre dans son casier d'origine, son entraînement fini. En cas d'oubli ou de perte, il doit le signaler immédiatement au responsable de salle. En cas de perte, les frais de remplacement de la carte sont à sa charge.

UTILISATION :

L'adhérent s'engage à mettre ses chaussures de sport (fermées et propres) à l'intérieur du gymnase - même en cas de déplacement court (parking - gymnase) -, à porter une tenue de sport et à poser impérativement une serviette entre son corps et chaque appareil qu'il utilise.

Quelques règles qui relèvent de l'interdiction :

- déplacer le moindre matériel d'une salle à l'autre
- laisser tomber les haltères courts sur le sol
- poser des barres chargées ou des haltères sur les bancs rembourrés
- S'appuyer avec les pieds sur les racks de rangement des haltères courts

Quelques règles qui relèvent de l'obligation :

- poser son sac et ses vêtements aux emplacements prévus dans la salle
- éviter d'ouvrir la porte de secours de la salle du haut
- ranger le matériel après utilisation
- signaler chaque dysfonctionnement ou casse d'un appareil
- respecter les consignes affichées ou données par les responsables de salle
- signaler ou intervenir dans les cas de non-respect du règlement
- démontrer son appartenance au club par un comportement adulte et citoyen

Les adhérents s'engagent à, et sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires...

- ne pas prendre de produits dopants, ne pas vendre de produits dopants ou de kits permettant l'utilisation de méthodes dopantes ou d'en faire la promotion.
- ne pas vendre de compléments alimentaires dans l'enceinte du club

Tout membre qui ne respecte pas le règlement signera son auto-exclusion sans pouvoir prétendre au remboursement de la cotisation. Les exclusions temporaires ou définitives sont prononcées par le comité de section lors des réunions mensuelles. Elles sont définitives en cas d'agressivité, d'agression ou de menace sur la personne responsable.